

Exercice Budgétaire : 2022

Fonction : 23 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Direction : DRESS

Imputation	Autorisation d'engagement	Autorisation de programme	Phasage prévisionnel des paiements	
932/23/65131/23000010	45 000,00 €		2023	45 000,00 €

Thème : C05.04 Enseignement supérieur

Objet : Bourses d'excellence à la mobilité en enseignement supérieur 2022-2023

La commission permanente du conseil régional Hauts-de-France dûment convoquée par son Président et réunie le 22 mars 2022, à 09:00, salle des délibérations - 11 Mail Albert 1er à Amiens, sous la présidence de Monsieur Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.4221-1,

Vu la délibération n° 2021.01139 du Conseil régional du 2 juillet 2021 relative à la délégation d'attributions du Conseil régional à sa commission permanente,

Vu la délibération n° 2021.01314 du Conseil régional du 20 juillet 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2022, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération-cadre n° 20170736 du Conseil régional du 29 juin 2017 relative à la stratégie de relations internationales de la Région Hauts-de-France,

Vu la délibération n° 2019.01229 de la commission permanente du 2 juillet 2019 relative à la bourse d'excellence en enseignement supérieur pour l'année 2019/2020

Vu la délibération n° 2020.01378 du Conseil régional du 24 septembre 2020 relative à la bourse d'excellence en enseignement supérieur pour l'année 2020/2021

Vu l'avis émis par la commission Enseignement, recherche(lycée, éducation, université, enseignement supérieur, recherche)

PREAMBULE :

La diplomatie économique et la mobilité des jeunes en Europe et à l'international sont deux axes majeurs de la stratégie des relations internationales de la Région Hauts-de-France adoptée le 30 juin 2017. L'enjeu-clé est de renforcer l'employabilité des jeunes et la présence des Hauts-de-France à l'international.

A cette fin, la Région Hauts-de-France a proposé en 2019 une bourse d'excellence à destination des jeunes de la région qui réalisent une période d'études au sein d'un établissement d'enseignement supérieur de renommée internationale.

Il s'agit de valoriser les parcours d'excellence des jeunes des Hauts-de-France et d'en faciliter la concrétisation en leur accordant une aide financière. La bourse d'excellence contribue également à lever les freins culturels et socio-économiques aux parcours d'étude des jeunes des Hauts-de-France en leur présentant des exemples de réussite.

Le dispositif de bourse d'excellence en enseignement supérieur a pour objectif de soutenir l'excellence régionale. Il contribue également à doter la Région d'un réseau d'ambassadeurs des Hauts-de-France promouvant le dynamisme régional, la richesse de sa jeunesse.

Au vu des bilans positifs des deux premières années de mise en œuvre du dispositif et des retours d'ores et déjà favorables concernant la troisième année 2021-2022 en cours d'exécution, pour laquelle déjà 10 dossiers ont été reçus, il s'agit ici de reconduire ce dispositif.

Au regard de ces trois premières années d'expérimentation, quelques ajustements sont proposés dans le cadre d'intervention annexé à cette délibération, afin d'optimiser l'efficacité de ce dispositif :

- Permettre le dépôt des dossiers du 1^{er} mai au 30 avril, et non à compter du 30 septembre ;
- Se conformer au règlement général des protections des données par l'ajout des éléments nécessaires dans le cadre d'intervention ainsi que dans le dossier de candidature ;
- Analyser les candidatures au regard également de critères sociaux et non uniquement du projet et du parcours, étant donné le nombre de candidatures croissant ;
- Passer de 2 à 3 années d'engagement dans le réseau d'ambassadeurs, afin de créer une dynamique entre les différents millésimes.

DECIDE

Par 56 « Pour », 0 « Contre », 0 « Abstention »

D'adopter la reconduction du dispositif « bourse d'excellence en enseignement supérieur » pour la campagne 2022-2023, dont les modalités de mise en œuvre sont décrites dans le règlement d'application repris en annexe.

D'attribuer les bourses individuelles selon les critères d'éligibilité et modalités repris dans le règlement d'application figurant en annexe.

D'affecter une AE 2022 d'un montant de 45 000 € sur le programme 23000010 (DRESS).

AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à prendre les décisions pour l'attribution, le versement, l'annulation et le reversement des bourses conformément aux modalités prévues en annexe de la présente délibération.

Monsieur le Président du Conseil régional à finaliser, sous réserve de modification non substantielle, le règlement d'application et à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants

Présents (45) : Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Madame Natacha BOUCHART, Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Maxime CABAYE, Monsieur Guislain CAMBIER, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Arnaud DECAGNY, Monsieur François DECOSTER, Madame Sandra DELANNOY, Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur Eric DELHAYE Madame Karima DELLI, Monsieur Pascal DEMARTHE, Madame Héloïse DHALLUIN, Monsieur Franck DHERSIN, Madame Mélanie DISDIER, Madame Christine ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Monsieur Daniel FASQUELLE, Madame Sabine FINEZ, Madame Sarah FLAMANT, Madame Anne-Sophie FONTAINE-BARBIER, Madame Brigitte FOURÉ, Madame Amel GACQUERRE, Monsieur Michel GUINIOT, Madame Zahia HAMDANE, Madame Samira HERIZI, Madame Nelly JANIER-DUBRY, Madame Paulette JUILIEN-PEUVION, Madame Marie-Sophie LESNE Monsieur Benjamin LUCAS, Madame Faustine MALIAR, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Madame Manoëlle MARTIN, Monsieur Alexandre OUIZILLE, Monsieur Julien POIX, Madame Patricia POUPART, Monsieur Jean-François RAPIN, Monsieur Laurent RIGAUD, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Véronique TEINTENIER.

Pouvoirs donnés (11) : Madame Florence BARISEAU donne pouvoir à Monsieur Franck DHERSIN, Madame Aurore COLSON donne pouvoir à Madame Sabine FINEZ, Monsieur Guy HARLE D'OPHOVE donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Monsieur Yvan HUTCHINSON donne pouvoir à Madame Nelly JANIER-DUBRY, Madame Anne PINON donne pouvoir à Madame Manoëlle MARTIN.

Monsieur Daniel LECA donne pouvoir à Monsieur Guislain CAMBIER.

Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Christopher SZCZUREK donne pouvoir à Madame Christine ENGRAND, Monsieur Jean-Philippe TANGUY donne pouvoir à Madame Claire MARAIS-BEUIL.

Monsieur Thomas HUTIN donne pouvoir à Madame Karima DELLI.

Monsieur Benjamin SAINT-HUILE donne pouvoir à Monsieur Alexandre OUIZILLE.

N'ont pas participé au vote (0) :

Pour le Président du Conseil régional et par délégation
la Directrice générale des services

Audrey DEMARETZ



Xavier BERTRAND
Président du Conseil régional

DECISION DE LA CP :

ADOpte A L'UNANIMITE